

Le subjonctif latin *duim* (*duam*)

Par ROBERT GODEL, Genève

1. Les formes *duim*, *duis*, *duit*, *duint*, bien attestées dans les textes latins anciens, sont associées à *dare*, *do*, *dedi*; mais elles sont apparemment étrangères à l'opposition *infectum*: *perfectum*, comme les formes en *-s-* du type *faxo*, *faxim*. Par là s'expliquerait leur valeur quelque peu ambiguë (ci-après, 3). Il faut noter toutefois que *duim* n'est pas accompagné de **duo*¹⁾. On doit donc se demander si *duim* n'appartient pas à la même formation que *uelim*, *edim*, c'est-à-dire à la classe des subjonctifs (anciens optatifs) en *-im* formés sur des thèmes de présent. La variante en *-am* serait alors secondaire, comme *edam* à côté de *edim*. Elle apparaît à peine chez Plaute: *ne duas*, Au 238 et Mer 401–2 (suivi ici de *neu . . . dixeris*), et on l'expliquera par l'analogie des subjonctifs réguliers: *feram*, *dicam*, *capiam*, etc.

Les composés de *dare* ne présentent pas tous des formes de ce type. On trouve *interduim* (Pl. Ru 580, Tri 994), *perduim* (Au 672) et surtout *perduit*, *perduint* dans des phrases imprécatoires; en outre, chez Festus, *adduit* dans le texte d'une *rogatio* (p. 288 L) et *produit* (p. 254 L). Pas d'exemple, en revanche, pour *reddere*, ce qui s'accorderait avec l'explication souvent proposée de *reddo* comme <**redidō*. Mais il est invraisemblable que le présent à redoublement ne se soit conservé en latin que dans un seul verbe composé.

Parmi les composés en *-dere* qui se rattachent sûrement à la racine **dhē/dhə-*, seul *credere* a fourni un subjonctif *creduim* (-*duam*). Plaute n'en offre pas moins de neuf exemples, dont un de *accre-duas* (As 854), et Térence a une fois *caue . . . creduas* (Ph 993). Rien de pareil pour *abdere*, *condere*, *subdere*. Le fait ne peut donc s'expliquer que par le sentiment d'une affinité sémantique entre *dare* 'donner, payer' et *credere* 'donner en garde, confier'. Une preuve indirecte de la vitalité de ce subjonctif à l'époque archaïque est fournie par le parfait indicatif *concredui* (Pl. Cas 479), qui suppose un présent **creduo*. Et en effet Euclio, donnant son trésor en garde à Fides, lui dit:

Caeu sis tibi
ne tu immutassis nomen, si hoc concreduo (Au 584–585).

¹⁾ Sur *concreduo* (Pl. Au 585), v. plus loin.

Il n'y a aucune raison péremptoire d'interpréter cette forme comme un futur du perfectum^{2).}

2. La valeur des formes verbales qu'on examine ici est d'ordinaire celle du subjonctif présent dans ses deux usages principaux, distingués par la forme de la négation. Ainsi d'une part: *ne duis* (Pl. Cap 131, 947; Ru 1367; Vid 51–52, 85); *ne duas* (Au 238; Mer 401–402); *ne duit* (As 460); *neque . . . creduis* (Cap 695; Ba 476 [*creduas*])); *nullus creduas* (Tri 606); *di duint* (Pl. Mo 655 [= Tér. Ph 976]; Ps 936; Tri 436–7; Tér. And 666; Ph 519, 1005)³⁾, et les formules imprécatoires du type *Iuppiter te perdit* (Pl. Ep 66; cf. Poe 739), *istum di omnes perdunt* (As 467; cf. Au 785, Cas 642, Cu 720, etc.). En proposition subordonnée:

Te, Sol, inuoco *ut* mihi potestatem *duis* Pac. trag. fr. 219

Caeu sis *ne tu te usu perduis* Pl. Am. 845

Caeu isti quicquam *creduas* Tér. Ph 993.

Avec *metuo* (Pl. Au 61–62; cf. Men 267), *curabo* (Tér. Ph 713), *precor quaeisque* (Cato, Agr. 141)⁴⁾. Le subjonctif de *credere* apparaît notamment dans les phrases fortement affirmatives du type

Nam *neque Bellona mi unquam neque Mars creuat*
ni illum exanimalem faxo . . . Pl. Ba 487–848 (Cf. Am 671–672;
 Ba 504; Tru 306–308). L'emploi potentiel, d'autre part, n'est représenté que par très peu d'exemples:

nam quod edit tam *duim* quam *perduim* Pl. Au 672

cicum *non interduim* Ru 580; Tri 994 (floccum).

3. L'examen des textes appuie donc le rapprochement proposé plus haut entre *duim* et *uelim*, *edim*. Que faut-il penser alors des interprétations données par Festus-Paulus: *Duis* [...] et pro δίς ponebatur et pro dederis (p. 58 L); *produit*, porro dederit [...] Alias prodiderit (p. 254 L)? Elles ne valent certes pas pour les exemples qu'on vient de passer en revue; mais Verrius Flaccus pouvait connaître des textes où *duis*, *duit*, etc. se laissaient inter-

²⁾ Malgré l'opinion de F. Sommer, Lateinische Laut- und Formenlehre (2e et 3e éd., réimpr. Heidelberg 1948) p. 581 et de M. Leumann, Lateinische Grammatik I (München 1977) p. 528. De même, dans le frg. inc. 2 de Plaute: *cicum non interduo* (cité par Varron LL VII 91), *interduo* est à *interduim* ce que *uelo* est à *uelim*.

³⁾ *Duit deus iste . . .* se lit encore chez Apulée, Apol. 64.

⁴⁾ Dans Liv. XXII 10 (engagement en vue d'un *uer sacrum*), la formule introductory *Velitis iubeatisne haec sic fieri?* est explicitée d'abord par *tum donum duit populus Romanus . . .*, puis par *quaeque profana erunt Ioui fieri*.

préter comme des formes de perfectum, subjonctif ou même futur. Il citait par exemple une loi attribuée à Numa: Si quis hominem liberum dolo sciens morti *duit*, paricidas esto (Fest. p. 247 L). En prose classique, on aurait *dederit*. Ailleurs, dans une rogatio relative aux poids et mesures (*publica pondera*), on lit: Si quis magistratus [...] pondera [...] uasaque publica modica minora maioraque faxit iussitue fieri columque *adduit* [...] eum quis uolet magistratus multare [...] liceto (p. 288 L). Les formes en -*s*-, quelle qu'en ait été la valeur originelle⁵⁾, pouvaient, dès l'époque de Plaute, être senties comme des formes de perfectum, en tout cas celles du futur:

Pol si istuc *faxis*, hau sine poena *feceris* Pl. Cap 695
Adduit, venant à la suite de *faxit iussitue*, était donc l'équivalent de *addiderit*. De plus, comme l'opposition modale entre *faxo* et *faxim* s'était effacée à la 3e personne (*faxit*, *faxint*), on conçoit que *duit*, *duint* aient pu être interprétés aussi, selon les contextes, comme futur ou comme subjonctif du perfectum.

A ces textes de caractère juridique, on joindra un passage du prologue d'Amphitruo (64–74) où Mercure énonce une prétendue ordonnance de Jupiter: *siue . . . quoi duint* (72) y correspond à *si . . . widerint* (67). Toutefois Ritschl a déjà considéré tout le passage (jusqu'à 85) comme interpolé. S'il a raison, les éditeurs qui comme lui corrigeant en *ambissint*, *ambisset* les subjonctifs *ambissent* (69), *ambisset* (71) font peut-être trop de crédit au savoir de l'interpolateur. Enfin Tite-Live, relatant la bataille au cours de laquelle Appius Claudius, en 296, fit voeu de consacrer un temple à Bellona, le fait s'exprimer ainsi: Bellona, si hodie nobis uictoriām *duis*, ast ego tibi templum uoueo (X 19.17). Weissenborn note, dans son commentaire: "Die Alten scheinen *duis* etc. wie *faxis*, *clepsit* u. a. betrachtet zu haben", ce qui est exact; et il interprète *duis* par *des*, qui est d'ailleurs la leçon de quelques manuscrits. Dans le contexte: "Je fais voeu (de bâtir) un temple si . . .", la proposition hypothétique ne peut guère être qu'au subjonctif. Mais le subjonctif parfait n'est pas exclu. Bien entendu, il est impossible de savoir si, pour Tite-Live (ou pour sa source à supposer que la phrase vienne du texte d'un annaliste), *duis* valait *des* plutôt que *dederis*.

4. Les formes *duim*, *duis* . . . ont sans doute été tirées de verbes composés, où une voyelle brève était tombée régulièrement devant

⁵⁾ E. Benveniste, *Les futurs et subjonctifs sigmatiques du latin archaïque*, BSL 23 (1922) p. 32–63.

u (*w*) en syllabe intérieure: *adduim*, *perduim* sont directement comparables à *abluo*, *diluo* (cf. *lauo*), *denuo* (cf. *nous*), *triduum* (< **tri-diwom*) etc. On admet que la voyelle disparue ne saurait être que *o*, au témoignage de l'ombrien (*purdovitu* 'porricito', *purtuvies* 'porrificies') et du falisque (*doviad* interprété par 'det'). Ainsi *duim* (d'abord *-duim*) aurait évincé **douim*, et il y aurait eu, dans les langues italiques notamment, une racine **dou-* 'donner', dont le rapport avec **dō/də-* ne s'explique pas immédiatement⁶⁾. Il est vrai qu'aujourd'hui il convient d'adopter une notation plus précise, par exemple **deɔ̃/dəɔ̃-*, et de reconnaître, avec André Martinet, que la laryngale $\hat{\omega}_3$ était caractérisée par un "trait labial"⁷⁾. Au degré réduit (**dəɔ̃*), cet élément a disparu devant consonne (*ἔδομεν*, *δοτός*; *damus*, *datus*), mais non devant voyelle: là, en grec comme en latin, **oɔ̃* est devenu *aw*. Sur ce dernier point, la démonstration de Martinet n'est pas péremptoire: c'est qu'il faut compter avec des actions diverses, analogiques surtout, pour expliquer le *o* de *ἀρό(F)ω*, le *av* de *τραῦμα*. En latin, où l'évolution *-*eɔ̃*- > -*āw-* devant voyelle semble bien établie (*octauus*, *straui*, etc.), l'évolution parallèle *-*oɔ̃* > -*āw-* n'est pas illustrée par des exemples sûrs (*aruum* < **arāuom?*). En fait, c'est seulement en syllabe initiale qu'on aurait chance de la constater.

Il se trouve qu'une loi des XII Tables, citée par Ulpien (Frg. Vatic. X 1) et par Gaius (Inst. I 132), présente chez les deux auteurs une forme aberrante que les éditeurs n'ont pas hésité à corriger: Si pater filium ter *uenumdauit* (-*duit*, Huschek, -*dabit*, Krüger, Göschen), filius a patre liber esto. Il faut certainement lire: *uenum dauit* en deux mots. On a ici ce que fait attendre la théorie de Martinet: en regard du présent athématique *dat*, *damus*, avec *ā* < **oɔ̃* devant consonne, le thème d'optatif-subjonctif **dəɔ̃*-*i-* ne pouvait être que **dauim*, *dauīs* . . . ; le rapport est celui de *uolo*, *uelim*; *edo*, *edim*, avec cette différence toutefois que dans ces derniers verbes la relation entre l'indicatif et le subjonctif est parfaitement claire, ce qui n'est pas le cas dans *do*, **dauim*. A cet égard, **dauim* était bien dans la même situation que *faxim* ou *ausim*. Dans le contexte, *dauit* doit bien avoir — déjà — la valeur de perfectum (*dederit*) qu'on a dû reconnaître à *duit* dans certains cas,

⁶⁾ Sommer op.cit. p. 539–540; de même Leumann, l.c., qui toutefois remarque: "dou- als Variante oder Erweiterung von dō- ist sprachlich unverständlich".

⁷⁾ A. Martinet, *Economie des changements phonétiques* (A. Francke, Bern 1955), 2e partie, ch. 8 (p. 212—234).

dans la loi de Numa par exemple (3). On est alors tenté de joindre au texte qui vient d'être cité un vers d'Ennius cité par Cicéron (*De nat. deor.* III 66). C'est Médée qui parle:

Qui uolt esse quod uolt, ita dat se res ut operam dabit
"A qui veut que son vouloir s'accomplisse, les faits répondent à l'énergie qu'il (aura mise) en œuvre". Le futur *dabit* est surprenant. La substitution de *b* à *v* ou l'inverse est une faute banale. Je pense qu'il faut lire *dauit* (= *dederit*).

5. Mais reprenons la question dans un cadre plus large. Dans les anciennes langues d'Italie, la racine **de₂z₃*/*d^oz₃*- est bien représentée. En latin, outre le verbe *dare*, on trouve les substantifs *dos*, *donum*, ce dernier conservé aussi dans les langues congénères. Le vénète, comme le latin et l'osque, en a formé un verbe dénominatif: *zonasto* (cf. osq. *duunated*, lat. *donauit*), à côté du présent radical *zoto*, qui continue apparemment l'ancien aoriste⁸⁾. Le vénète se sépare ici du latin et de l'osco-ombrien, qui ont gardé le parfait *ded(i)*. Le présent à redoublement (scr. *dádāti*, gr. *δίδωμι*), passé à la flexion thématique en osco-ombrien, n'est pas conservé en latin, où l'on a un présent athématique formé sur le degré réduit (*dă-*) de la racine. Formation singulière, que Meillet attribue à l'"indo-européen occidental"⁹⁾, mais qui en fait n'a d'équivalent qu'en arménien (*tay, tamk'* = *dat, damus*)¹⁰⁾. Toutes ces formes s'analysent clairement, y compris, en ombrien, celles du verbe simple 'donner': *teřte* (< **dideter*) 'datur'; *dirsa, teřa* (< **didad*) 'det'; *dirstu, teřtu, ditu* (< **didetōd*) 'dato', et au futur du perfectum *dirsust, teřust* 'dederit'.

Ce n'est pas le cas, en revanche, de celles du verbe qui signifie 'présenter (une offrande)' et dans lequel il est naturel de voir un composé de 'donner': au thème d'*infectum pur-dovi*¹¹⁾ s'oppose un thème de *perfectum pur-di(nk)-* (*purtius, purtincius* 'porrexerit'). Le rapport entre les deux séries est obscur. Selon Devoto¹²⁾,

⁸⁾ Il faut sûrement lire *dōto*: on n'admettra pas volontiers ailleurs qu'en grec une forme *dō-* du degré réduit: J. Untermaier, *Kratylos* VI/1 (1961) p. 7; G.B.Pellegrini et A.Prosdocimi, *La lingua venetica. II Studi* (Padova 1967) p.69.

⁹⁾ Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*⁴ (Paris 1959) p. 322.

¹⁰⁾ REArm n. s. II (1965) p. 23 et n. 7.

¹¹⁾ Cf. la 4^e conjugaison latine: dans *purdovitu* 'porricito', à la différence de *vutu, umtu* etc., la syncope ne s'est pas produite. V. J. W. Poultney, *The Bronze Tables of Iguvium* (Baltimore 1959) p. 129 § 120a.

¹²⁾ G. Devoto, *Tabulae Iguvinae*² (Roma 1940) p. 206–207; 236 bas; 242 (§ 109).

pur-di- présente le degré zéro de la racine dont le degré plein apparaît à l'inflectum, dans les deux cas avec un élargissement *u/w*. Le thème d'inflectum serait donc formé sur **dō-w-*; au perfectum, **dū-* (< **də-u-*) serait devenu *dī-*, bien que les conditions du passage de *ū* à *i* ne soient pas bien connues¹³⁾. Si on se réfère aux formules de Martinet, on pourra penser que *dōw-* (dans *purdovitu*, *purtuvies*) est issu régulièrement de **dəg₃-* devant voyelle. Dans ce cas, l'ombrien ne concorderait pas avec le latin, où **e₃* devant voyelle a donné *-āw-* (*octo*: *octauus*). De toute façon, le thème du perfectum reste inexplicable.

En dehors de l'ombrien, le verbe 'offrir' dont il s'agit n'est attesté qu'une fois dans une vieille inscription falisque¹⁴⁾, sous une forme de parfait qui ne pose pas de problème: *porded* 'porrexit, praebuit'. Mais dans la même inscription, la dernière ligne se termine par un mot bien lisible: *doviad*, qu'on interprète par 'det'. Il semble donc qu'en falisque le verbe 'donner' ait eu à l'inflectum un thème en *-i-* (-*iye-*?) comme le composé ombrien: *doviad* est un subjonctif de même type que le lat. *audiat*, et il est bien possible qu'au parfait *porded* se soit opposé un présent **pordorūi*. Ici de nouveau se pose la question de la voyelle radicale: *ō* ou *ō?* L'explication d'un thème d'inflectum ne dépend en tout cas pas de celle qu'on donnera de formes nominales comme le substantif lituanien *dovanā* 'don', l'infinitif védique *dāvāne* (à côté de *dāmane*, *dāmanas*) et le grec cypriote *δοθέναι*, qui peuvent contenir un suffixe *-wen- parallèle à *-men-¹⁵⁾. L'infinitif cypriote pourrait toutefois être rapproché de *ιέναι*, *θείναι*; dans ce cas, *δοθ-* représenterait **dəg₃-* devant voyelle, et la formation en *-ēnai*, ou plutôt *-ēv*, serait très ancienne. Mais le syllabaire cypriote ne permet pas de distinguer les voyelles longues des brèves: *to-ve-na-i* pourrait, à la rigueur, se lire *δωθέναι*¹⁶⁾ et se rapprocher par là de l'infinitif védique. Quant au présent *δυθάνω*, attesté une seule fois sur une inscription

¹³⁾ R. S. Conway, *The Italic Dialects. II* (Cambridge 1897; réimpr. Hildesheim 1967) p. 650–651. Sur le participe parfait *purtitu* (-*dito*), Poultney note: "the vocalism is not clear, and in any case the vowel here could scarcely have been primary *ū*" (op.cit. p. 37 § 15b). On sait que l'écriture, en général, n'indique pas la durée des voyelles.

¹⁴⁾ E. Vetter, *Handbuch der italischen Dialekte. I* (Heidelberg 1953) p. 279–283 (No. 241). A la première ligne, la conjecture *(dou)iad* est jugée inacceptable. Vetter propose, avec réserve: *(fer)ad*.

¹⁵⁾ E. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen* (Paris 1953) p. 129.

¹⁶⁾ Ed. Schwyzer, *Griechische Grammatik. I* (München 1939) p. 808 n. 3.

d'Idalium (*δυῖαροι*), c'est une forme bien étrange, pour ne pas dire suspecte. Je n'en connais pas d'explication satisfaisante¹⁷).

Rien, dans tout cela, n'éclaire vraiment la question que pose le vocalisme des formes ombriennes *purtuvies*, *purdovitu* et du subjonctif falisque *doviad*. A supposer que *o* y soit bref, il ne reste que l'hypothèse d'une racine **dou/du-*, à côté de **dō/də-* (**dēɔ̃s-/dəɔ̃s-*). Pour en faire état, il faudrait pouvoir produire d'autres exemples d'un doublet de ce genre. Aussi bien, une racine **dou/du-* sans degré *e* serait une anomalie dans le système morphologique indo-européen. Il est donc quasi certain qu'un thème de présent **dōw-i-* (*dōw-iye-?*) a existé dans certaines langues italiques: c'était l'opinion de Devoto en ce qui concerne l'ombrien¹⁸), avec lequel le falisque concorde sur ce point particulier. En revanche, ce thème est étranger au latin. Or c'est dans le cadre du latin qu'il faut chercher l'explication du subjonctif *duim*.

¹⁷) Ed. Schwyzer, op.cit. p. 700; O. Hoffmann, Die griechischen Dialekte. I (Göttingen 1891) p. 264-265; C. D. Buck, Introduction to the Study of the Greek Dialects (Boston - New York - Chicago - London [1910]) § 162. 11 et Glossary p. 304; Fr. Bechtel, Die griechischen Dialekte. I (Berlin 1921) p. 431. L'existence d'un présent *δυῖω* a été contestée avec pertinence par W. Cowgill, The Supposed Cypriote Optatives *duvánoi* and *dókoi*. Lg. 40 (1964) p. 344-367.

¹⁸) Voir n. 12. Bien entendu, on n'est pas obligé de partager son idée d'un élargissement *u/w*, ni d'admettre son explication du perfectum *pur-di(nk)-*. S'agirait-il d'un cas de suppléton? On peut remarquer par ailleurs qu'un thème d'infectum **dōwi-* serait conforme au schéma rythmique--(ou ..-) de la plupart des verbes primaires de la 4e conjugaison latine: *audire, dormire, sagire, sancire (aperire, sepelire)*, etc.